

Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

**Absents :**

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

**Procurations :**

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Hervé PANDRAUD

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USGF**

**Rapporteur :** Caroline ZANDER

Monsieur le Maire expose que l'association USGF a demandé une aide exceptionnelle à la commune, dans l'objectif notamment de maintenir le club à un équilibre financier et permettre aux licenciés feuillantins de poursuivre leur projet sportif.

La commune propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € qui sera versée en deux fois soit 10 000€ en 2025, et 10 000€ en 2026.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Amaury GARDE, Bruno VILLEMAGNE, Thomas VINCENT ne prenant pas part au vote,*

*Décide à 14 voix Pour, 3 voix Contre :*

- **D'APPROUVER** la subvention exceptionnelle accordée à l'association USGF pour un montant total de 20 000€, à verser selon les modalités susmentionnées, soit 10 000€ en 2025, et 10 000€ en 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Hervé PANDRAUD

Le Maire  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250909-50-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025